



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 13 mars 2024

CULTURE

Appel à Projets « Action culturelle et langue française » 2024

Après cinq éditions et **plus de mille projets soutenus** sur tout le territoire national depuis 2015, l'appel à projets, *Action culturelle et langue française*, est reconduit en 2024 sous la forme d'un **programme désormais annuel**.

Ce programme d'intérêt général, piloté par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France du ministère de la Culture et mis en place localement par la Direction des affaires culturelles de la Guadeloupe et des Îles du Nord (DAC), vise à **favoriser l'accès à la langue et la culture** sur le territoire français à travers des projets culturels ou artistiques.

Langue maternelle pour les uns, langue du pays d'accueil pour d'autres, la langue française permet la communication entre tous. Dans un objectif d'**intégration linguistique et de lutte contre l'illettrisme**, le ministère de la Culture soutient des projets adaptés aux personnes ayant une maîtrise insuffisante du français. Des formes particulières de **médiation culturelle** doivent être mises en place avec le concours des opérateurs de la culture, comme de l'insertion, du champ socio-culturel et socio-éducatif, de la formation et de la justice.

Cet appel à projets annuel a pour objectifs :

- D'encourager les pratiques culturelles et artistiques comme leviers pour l'appropriation du français ;
- De favoriser les actions partenariales, à l'échelon territorial, entre professionnels de la culture et spécialistes de l'appropriation du français ;
- De valoriser les langues parlées par des populations d'origine étrangère ou les langues ultramarines.

Une attention particulière est portée aux territoires prioritaires (quartiers de la politique de la ville, **territoires ruraux et ultramarins**).

Qui peut déposer un dossier de candidature ? les associations, communes, départements, régions, entreprises privées, entreprises publiques locales, EPCI à fiscalité propre, établissements publics / services de l'État, organismes de recherche.

Date limite : 31 mars à 17h59 (heure de Guadeloupe)

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : <https://www.culture.gouv.fr/fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/Action-culturelle-et-langue-francaise>)

Contact DAC Guadeloupe et des Îles du Nord : nathalie.erny@culture.gouv.fr

Contact presse : Cécilia COLLOMB 0590 41 14 53 / Mél : cecilia.collomb@culture.gouv.fr